

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 008-8272/20/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association "Club de la Croisière Marseille-Provence" et paiement de la cotisation 2020 MET 20/15337/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le « Club de la Croisière Marseille Provence », créé en 1996 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, du Grand Port Maritime et de la Ville de Marseille, associe les acteurs de la filière économique et institutionnelle impliqués dans le développement et la promotion de la croisière à Marseille.

A ce titre, il réunit aujourd'hui plus d'une trentaine de membres, comme par exemple : l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille, l'Office du Tourisme de Cassis, l'Office Municipal du Tourisme d'Aix-en-Provence, l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos, les Galeries Lafayette de Marseille, Le Petit Train – TTM 13 (le petit train touristique de Marseille), l'entreprise COFRAPEX (spécialisée notamment dans l'affrètement des navires en denrées alimentaires) etc.

Son action est une mission d'intérêt général : coordonner le développement du marché de la croisière sur le territoire avec 4 axes d'actions :

- Inciter et favoriser la mise en œuvre de la transition éco-énergétique pour la croisière en relation avec les acteurs nationaux et locaux publics et privés
- Promouvoir Marseille Provence comme port de croisière et destination auprès des armateurs et des marchés sources internationaux et renforcer la tête de ligne
- Améliorer l'accueil, l'information locale et maîtriser la gestion des flux
- Consolider l'observation économique et la connaissance des clientèles

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Acteur reconnu par l'Etat, le Grand Port Maritime de Marseille et les professionnels, le Club de la Croisière mène ainsi une politique active pour accompagner et dynamiser le développement de la filière à Marseille.

C'est grâce à cette action collective conduite sous son égide que les activités de croisière se sont développées de façon spectaculaire à Marseille ces dernières années : de 18 500 passagers en 1995, ce sont près d'1,85 millions de passagers accueillis en 2019.

Dans ce cadre, et eu égard à sa compétence en matière de développement économique et de promotion du tourisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer au Club de la Croisière Marseille Provence par délibération n° TVP 001-708/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 et a, depuis, renouvelé chaque année son adhésion à cette association.

Aussi, et afin de continuer à bénéficier des actions et politiques menées par cette association pour le développement de la filière croisière sur le territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2020.

En renouvelant son adhésion, la Métropole Aix-Marseille-Provence sera membre partenaire Prestige et fera partie du Conseil d'Administration du Club de la Croisière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TVP 001-708/16/CM du 30 juin 2016 portant adhésion à l'association Club de la Croisière Marseille-Provence ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le « Club de la Croisière Marseille Provence » a notamment pour objectif de poursuivre le développement de la filière de la croisière ;
- Que compte tenu de l'importance attachée au développement de ce secteur sur le territoire métropolitain, la Métropole Aix-Marseille a adhéré à cette association en 2016 et renouvelé son adhésion au titre des années 2017, 2018 et 2019 ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion au « Club de la Croisière Marseille Provence » pour l'année 2020 ;
- Qu'il convient d'approuver le règlement de la cotisation correspondante.

Délibère

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Club de la Croisière Marseille-Provence » et le paiement de la cotisation 2020 d'un montant de 15 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 6281 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL